

DIRECTION DE LA PHARMACIE

N° /MSPRH/DP/09

ALGER, LE 17 MARS 2009

Note aux Importateurs

Suite à l'arrêté du Aouel Dhou El Kaada 1429, correspondant au 30 Octobre 2008 fixant le cahier des conditions techniques à l'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine, notamment dans son article 31, nous rappelons à tous les importateurs, l'obligation de déposer un projet d'investissement dans les six (06) mois qui suivent la souscription au cahier des conditions techniques à l'importation.

Ce qui, en d'autres termes, vous contraint à respecter cet engagement, au plus tard le mois de juin 2009, faute de quoi, vous perdez le bénéfice d'une nouvelle souscription au cahier des conditions techniques à l'importation des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine.